

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Séance du 22 mars 2024*

Le vingt-deux mars deux-mille vingt-quatre à 10h00, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation de la Présidente du Conseil d'Administration en date du huit mars 2024.

**Présents :** Xavier BERTRAND, Valérie BIEGALSKI, Aurore COLSON, Hélène CORRE, Valérie CUVILLIER, Dominique DE FONT-REAULX, François DECOSTER, Laurence DES CARS, Mady DORCHIES-BRILLON, Philippe DUQUESNOY, Sabine FINEZ, Aline FRANÇOIS-COLIN, Olivier GABET, Sandra GUTHLEBEN, Pascal LAFFUMA, Henri LOYRETTE, Souraya NOUJAIM, Kim PHAM, Mathilde PROST, Frédéric SALAT-BAROUX, Francis STEINBOCK.

**Pouvoirs :** Bertrand GAUME à Sandra GUTHLEBEN, Daniel PERCHERON à Henri LOYRETTE.

**Excusés :** Christelle BUISSETTE, Bruno CLAVET, Alexandre COUSIN, Jean-Yves LARROUTUROU, Jean-Paul MULOT, Hilaire MULTON, Vincent POMARÈDE, Lucie RIBEIRO, Sylvain ROBERT, Ariane THOMAS, Loraine VILAIN.

**Assistaient également à la séance :**

Musée du Louvre-Lens : Juliette BARTHÉLÉMY, Hélène BOUILLON, Rémi MAILLARD, Véronique PETITJEAN, Annabelle TÈNÈZE, Manon VERDIN, Frank ZERDOUMI.

Conseil régional Hauts-de-France : Audrey LORY, Gaëlle POULARD, Caroline SEVIN.

Communauté d'Agglomération de Lens Liévin : Marie-Francine FRANÇOIS, Nelly TURLUTTE.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Sabine FINEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-249

### COMPTE DE GESTION 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, L.1612-12, L. 2121-31 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,

Vu la loi n° 2006-723 du 22 Juin 2006 modifiant le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »,

Vu la délibération n° 2023-219 en date du 10 mars 2023 relative au Budget Primitif 2023,

Vu la délibération n° 2023-231 en date du 4 juillet 2023 relative à la Décision modificative n° 1,

Vu la délibération n° 2023-236 en date du 2 octobre 2023 relative à la Décision modificative n° 2,

Vu la délibération n° 2023-240 en date du 12 décembre 2023 relative à la Décision modificative n° 3,

**RAPPORT DE PRÉSENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :  
COMPTE DE GESTION 2023**

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Lens, comptable de l'EPCC, le Conseil d'Administration :

Considère que les résultats sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de gestion, conformément au tableau « Résultats budgétaires de l'exercice ».

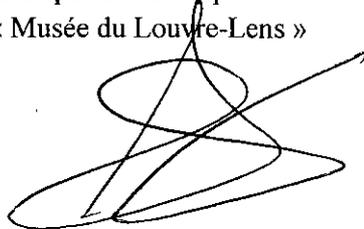
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, arrête les résultats totaux des différentes sections budgétaires, conformément au tableau « Résultats d'exécution du Budget ».

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023, n'appelle aucune observation de sa part.

-----  
**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Pour la Présidente, par délégation, Annabelle Ténèze, Directrice de  
l'établissement public de coopération culturelle  
« Musée du Louvre-Lens »



Délibération certifiée exécutoire le